

**MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-SCIE**

Rue Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1-7

☎ : 02.35.04.11.60

☎ : 02.35.04.77.56

✉ : [mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr)**ARRÊTE DU MAIRE****A 2023-56****ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE  
STATIONNEMENT INTERDITS****Rue de l'Etoile et rue des Aubépines**

Le Maire de SAINT AUBIN SUR SCIE,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et le Code des Communes ;

Vu la loi 82.213 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981 relatif à la signalisation temporaire ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de l'entreprise Eiffage par Monsieur Vincelot Jean-Baptiste ;

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des usagers pendant les travaux d'aménagement des bandes multifonctionnelles sur le RD 915.

**ARRÊTE**

- Article 1 :** A partir du lundi 5 juin 2023 et jusqu'au vendredi 28 juillet 2023, la circulation sera interdite temporairement aux intersections des rues de l'Etoile et des Aubépines avec la route Départementale 915 pendant les travaux d'aménagement des bandes multifonctionnelles sur le RD 915.
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.
- Article 3 :** La signalisation du chantier devra être assurée par l'entreprise Eiffage représentée par Monsieur Vincelot Jean-Baptiste pour une complète information des usagers et conforme au Code de la Route.
- Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera adressée au Commissaire principal de Police de Dieppe, aux services de secours, aux riverains et à l'entreprise Eiffage représentée par Monsieur Vincelot Jean-Baptiste qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT-AUBIN-SUR-SCIE,  
le 2 juin 2023Le Maire,  
**F. CANTO**